

1514 (3 MARS).

Cedit jour, a esté ordonné à Laurens de Chenevelles (ou Chevenelles), m<sup>e</sup> part<sup>er</sup> de la monn<sup>e</sup> de Villeneuve et Saint-André-lez-Avignon, luy estant en la chambre de céans, qu'il ayt à estre et comparoir en lad. chambre le mardy d'après Kasimodo pour estre présent à l'ouverture et jugement des deniers de ses boistes de lad. monn<sup>e</sup>.

*(Ibidem.)*